



Service Pôle citoyen

Envoyé en préfecture le 06/03/2026  
Reçu en préfecture le 06/03/2026  
Publié le 06/03/2026  
ID : 091-219106853-20260227-DC\_2026\_015-DE

République Française

## Commune de Villiers-sur-Orge

DÉCISION N° 2026-015

### CONVENTION VILLIERS EN JEUX

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

**VU** la convention « Villiers en Jeux » conclue entre la ville de VILLIERS-SUR-ORGE et Monsieur LE TIEC Thomas ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'organiser un festival dédié au jeu de société ;

#### DÉCIDE

##### Article 1 :

**D'APPROUVER** la signature de la convention entre la ville de VILLIERS-SUR-ORGE et LE TIEC Thomas pour l'organisation du festival « Villiers en Jeux » :

- Le samedi 11 avril 2026, de 10h à 22h, à l'espace Colette, situé 10 rue des Rios.

##### Article 2 :

**DE PRÉCISER** que la convention est conclue à titre gracieux.

##### Article 3 :

**DE SIGNER** la convention et tous les documents s'y rapportant.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et au prestataire.

Villiers-sur-Orge, le 27 février 2026

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

